



Action publique et sport dans les banlieues françaises

Impuissance des pouvoirs publics et initiatives des habitants

Gilles Vieille Marchiset

Dans les banlieues françaises, les grands ensembles, d'abord perçus comme une avancée sociale de grande envergure dans les années soixante-dix, ont été le théâtre de dégradations et de violences urbaines dès le début des années 1980 (Les Minguettes à Vénissieux en 1981) jusqu'à l'embrasement très médiatisé des banlieues sur l'ensemble du territoire national en octobre 2005. La combinaison des crises sociales et des incohérences urbanistiques a engendré un cocktail explosif et a transformé les banlieues françaises en lieux d'exil, de galère et de relégation, voire de ghettoïsation (Delarue, 1991 ; Dubet, Lapeyronnie, 1992 ; Lapeyronnie, 2008). Cette redondance des révoltes urbaines est révélatrice des difficultés que rencontre la France, pays très attaché au principe d'égalité, pour faire face aux ségrégations sociales et territoriales (Maurin, 2004).

Dans ce contexte, le sport, souvent perçu comme emblème démocratique et méritocratique (Ehrenberg, 1991), est présenté par les pouvoirs publics comme un outil de prévention sociale face à la montée de ces violences urbaines spectaculaires et face à la délinquance ou à l'insécurité quotidienne dans ces quartiers d'habitat social. L'État, par son pouvoir de prescription, insiste alors sur l'égal accès aux pratiques sportives, notamment dans l'article premier de la loi sur le sport du 2 juillet 1984 (modifiée en 2000) stipulant que : « les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent également à la santé. Leur promotion et leur développement sont d'intérêt général et leur pratique constitue un droit pour chacun quels que soient son sexe, son âge, ses capacités ou sa condition sociale ». En matière de prestation, l'État organise, depuis 1981, de nombreux dispositifs d'animation et d'équipements sportifs dans une optique de démocratisation sportive. Naît alors un sport à vocation de prévention sociale, destiné prioritairement aux populations, dites en

difficulté, des quartiers dits à risque (Gasparini, Vieille Marchiset, 2008). Il est alors un nouvel outil d'animation sociale de ces territoires relégués, où se met en place une nouvelle forme d'intervention publique : le Développement social des quartiers (DSQ), puis la Politique de la ville (PV). Cependant, ces équipements de proximité, construits grâce en particulier aux subventions publiques de cette nouvelle administration de mission, sont en fait appropriés par des groupes de sportifs auto-organisés : footballeurs ou basketteurs se retrouvent spontanément pour construire une autre vision du sport, autonome et démocratique. De la même manière, de nombreuses associations sportives émergent de ces politiques sociales urbaines : à l'instigation des habitants, elles s'organisent, non pas seulement dans une optique compétitive, mais également pour proposer un accompagnement social et éducatif des jeunes dans les quartiers dits sensibles. Ces démarches semblent valoriser davantage les perspectives d'une gestion de proximité et d'une démocratie participative (Bacqué, Sintomer, 2001), plutôt que celles utilisant les logiques représentatives en cours dans le mouvement sportif fédéral. Cet article vise à relier, d'une part, les difficultés de la mise en œuvre directe des politiques publiques en matière de prévention sociale par le sport compétitif (fondées sur la référence associative et représentative) et, d'autre part, les initiatives des habitants à l'origine de nouvelles formes de groupements sportifs de proximité. Autrement dit, comment les habitants de ces quartiers dits sensibles font face aux limites du versant sportif compétitif des politiques sociales urbaines en inaugurant des nouvelles modalités de sociabilités, institutionnalisées ou non ? Comment leurs initiatives se combinent aux impasses des opérations étatiques mises en œuvre ? Il s'agit de montrer que les dispositifs publics basés sur l'organisation

de compétitions sportives et l'insertion dans les clubs, organes représentatifs et légitimes du sport, sont en échec du fait de leur décalage avec les demandes des habitants, privilégiant d'autres visions du sport¹. Celles-ci valorisent davantage la participation citoyenne dans des groupements sportifs auto-organisés ou des associations sportives de proximité, afin de renouveler les liens sociaux dans les quartiers dits en difficulté.

Nous analyserons d'abord les ambiguïtés de la politique publique de prévention sociale par le sport fédéral et compétitif. Seront identifiés les décalages entre les espoirs du départ et les difficultés de mises en œuvre, dues à des raisons institutionnelles, managériales ou culturelles. Nous aborderons ensuite l'analyse des initiatives locales auto-organisées autour du sport et la mise en place d'associations sportives de proximité. Les rapports entre l'impuissance des politiques de prévention sociale par le sport et les différentes initiatives des habitants seront analysés à partir de nos terrains francs-comtois en France.

Avènement d'une politique publique de prévention sociale par le sport : une initiative étatique

Suite aux révoltes urbaines du début des années 1980, l'État français a engagé une politique volontariste de développement social par le sport. L'étude systématique des bulletins officiels (1984-2006) montre que les services de l'État, notamment ceux de la Jeunesse et des sports, ont élaboré une action publique réfléchie, s'appuyant sur des dispositifs socioculturels ou sportifs variés. L'ensemble des propositions s'inscrit dans un contexte de « développement de la pratique des activités physiques pour le plus grand nombre » (circulaire du 8 mars 1985), pour animer les banlieues sensibles pendant les temps libres des publics à risque : les jeunes garçons notamment (Duret, Augustini, 1994). La ligne directrice de la démarche sportive préconisée est de favoriser l'insertion dans les clubs sportifs (Vieille Marchiset, 2003), qui demeurent les premiers partenaires de l'État avec les municipalités.

Le premier mode d'intervention publique vise à financer des animations sportives, le plus souvent montées en partenariat avec les municipalités, les associations et d'autres services étatiques (Fond d'action sociale notamment), dans le temps péri-scolaire et pendant les vacances scolaires : « Opérations prévention été », puis « Ville Vie Vacances » (Lapeyronnie, 2003) ; « Sports vacances jeunes » (1981-1995), « Contrats bleus » (1986-1988), « Loisirs au quotidien » (1981-1988), « Ticket sport » (1991-1995). Il

s'agit, comme le précise la circulaire du 6 janvier 1992, de réussir une « intégration des jeunes à la vie de la cité pendant les petites vacances pour améliorer leur insertion par la pratique régulière d'activités sportives ».

La seconde modalité valorise la construction d'équipements de proximité, ces « petits équipements simples et faciles d'entretien, aménagements légers de proximité, hors normes, pour les activités de sports-loisirs » : « Espaces en liberté » en 1983 et 1984 (circulaire du 22 février 1984), « J'sports et équipements de proximité » (instruction du 18 février 1992).

La troisième concerne les appels à projets pour valoriser les initiatives juvéniles, quelles que soient les origines sociales et géographiques : « Défi jeunes » à partir de 1990 (circulaire du 12 février 1990), concours de « Projet jeunes » (instruction du 11 juillet 1991), « Projet J » (instruction du 12 mars 1992), « Envie d'agir » (instruction du 9 avril 2003).

Données empiriques et méthodologie de recherche

Le propos s'appuie sur un système méthodologique à plusieurs niveaux. Le premier pan concerne la consultation des archives publiques depuis 1984, date de la promulgation de la loi de promotion et d'organisation du sport. L'ensemble des bulletins officiels du ministère de la Jeunesse et des sports et des délibérations a été consulté et traité selon la méthode de l'analyse de contenu. Afin d'affiner le regard sur les phénomènes étudiés, une focale plus précise sur une scène locale est particulièrement étudiée : le territoire de la Ville de Besançon, capitale régionale de l'est de la France, à proximité de la Suisse. Cette ville a quatre zones urbaines sensibles : un grand quartier, Planoise à l'ouest (17 265 habitants) et trois petites zones : Quartier Brûlard au sud (2 258 habitants), Palente-Orchamps au nord-est (3 780 habitants), Clairs Soleils au sud-est (3 780 habitants), qui présentent des caractéristiques sociodémographiques (taux de moins de 25 ans, taux de chômage, pourcentage de non diplômés) dans la moyenne des quartiers sensibles français. À Besançon, les archives des services des sports et de l'animation-prévention-formation (dénommé ensuite Politique de la ville, puis Vie des quartiers) de la municipalité ont permis d'analyser localement les dispositifs mis en œuvre. Cette analyse des orientations politiques nationales et de leur déclinaison au niveau local est complétée par une enquête par entretiens avec les responsables associatifs, politiques et institutionnels, qui agissent dans les quartiers d'habitat social de notre scène locale. Il s'agit ici de saisir, par le biais d'entretiens semi-directifs ou non directifs, la manière dont les acteurs sociaux se sont appropriés les dispositifs, lancés par les pouvoirs publics. Parallèlement, une troisième enquête par entretien est menée depuis 1995 auprès des sportifs de rue de l'agglomération bisontine. À plusieurs reprises, des interviews approfondies ont été menées avec des jeunes sportifs auto-organisés de banlieue (notamment les basketteurs de rue), sur les modalités d'organisation, sur leur rapport à l'espace urbain et sur leurs représentations politiques.

1. Le sport n'est pas seulement une activité physique, compétitive et institutionnalisée. Il est également une pratique physique de loisir de confrontation avec soi-même ou avec les autres.



Gilles Vieille Marchiset

La quatrième vise à faciliter l'adhésion aux associations sportives par une aide financière pour payer la licence : l'opération « Coupon sport » est lancée en 1999 en collaboration avec l'Agence nationale des chèques-vacances (instruction du 8 janvier 1999).

Ces axes se combinent pour démocratiser le sport et lutter contre les incivilités et les violences potentielles dans les banlieues. Les services déconcentrés de la Jeunesse et des sports sont omniprésents au sein de cette politique volontariste de premier ordre. Les enjeux politiques sont tels que le secrétariat d'État est sous la responsabilité directe du Premier ministre de 1991 à 1994, période intense de production institutionnelle.

La démarche reste associée à l'émergence du Développement social des quartiers et de la Politique de la ville (Donzelot, Estebe, 1994 ; Damamme, D., Jobert, B., 1995 ; Chevalier, G. 2005). Ce « militantisme d'État » (Chevalier, 2005, p. 97), relayé par des intellectuels de gauche, proches de la revue *Esprit*, va conquérir les bureaux du ministère de la Jeunesse et des sports. La circulaire du 21 mai 1985 fait suite à la dynamisation de la Commission nationale pour le développement social des quartiers (CNDSQ). Elle stipule que « la pratique sportive est un facteur important de développement social et d'épanouissement individuel pour les habitants des quartiers et plus particulièrement des jeunes ». L'aménagement des « pieds d'immeuble » et l'accessibilité aux équipements sportifs existants sont soulignés. La coordination des actions d'animation et de formation, associées à des travaux d'utilité

collective, est défendue : le commissaire de la République en est le garant. De la même manière, la circulaire du 2 août 1988 traduit la dynamique du « contrat ville » nouvellement créé en précisant les mesures d'accompagnement du temps de l'enfant et de son appropriation des espaces de la cité pour améliorer sa sécurité « qu'il s'agisse de le protéger contre les accidents ou contre d'autres formes de nuisances telles que la délinquance, la toxicomanie, les agressions ». L'instruction du 9 janvier 2002 relative aux relations entre Jeunesse et sports et Politique de la ville rappelle les missions d'éducation populaire et précise les objectifs de démocratisation, de découverte, de construction de projets et de participation à la vie publique, en valorisant les démarches contractuelles et conventionnelles sur lesquelles nous reviendrons.

Cette filiation n'est pas seulement due à une conjoncture externe, celle du nécessaire traitement des quartiers dits sensibles et de l'émergence de la problématique transversale du Développement social des quartiers (DSQ) et de la Politique de la ville. Elle correspond également à un positionnement stratégique visant à relier les deux secteurs du ministère : jeunesse et éducation populaire, d'un côté, et sport, de l'autre. La Politique de la ville vient bien au secours du ministère de la Jeunesse et des sports (Arnaud, 1998), dont le positionnement administratif est mis à mal depuis le transfert, au ministère de l'Éducation nationale, de la gestion des professeurs d'éducation physique, principale raison d'être du ministère de la Jeunesse et de sports depuis les années soixante (Le Noé, 2001).

Le sport à vocation sociale et éducative apparaît donc comme une issue à la crise identitaire interne à ce ministère et à ses structures déconcentrées. Dans ce contexte, le sport est alors présenté comme un instrument de prévention et de pacification des zones urbaines à risque. Il intègre les démarches partenariales initiées par le ministère de la Jeunesse et des sports, responsable de l'animation sociale des dispositifs de la Politique de la ville.

L'échec d'une action publique conjointe

« Depuis plusieurs années, aux côtés des ministères de l'Éducation nationale, de la Culture et de la Ville, les services [du ministère de la Jeunesse et des sports] conduisent et développent des projets à contenu éducatif, formalisés par une contractualisation avec les collectivités territoriales, et un conventionnement avec les associations. Ils créent les conditions d'une plus forte complémentarité éducative entre les acteurs locaux » (instruction du 9 janvier 2002, p. 2). Tel est l'esprit de l'intervention publique en matière éducative, révélant une « action publique conjointe » (Duran, 1999), non dénuée de difficultés, voire d'incohérences ! L'intervention publique en matière socio-sportive s'appuie, depuis le début des années 1990 sur des dynamiques contractuelles variées : « Contrats d'aménagement du temps de l'enfant » (CATE), « Plans locaux d'animation » (PLA), « Contrats locaux d'animation, de sports, d'expression et de responsabilités » (LASER) puis « Contrat temps libre » (CTL sous l'égide de la Caisse d'allocations familiales), « Contrats éducatifs locaux » (CEL) et « Contrats locaux de sécurité » (CLS) sous la responsabilité de l'État depuis 1998 (instruction du 9 juillet 1998 relative à l'aménagement des temps et des activités de l'enfant : la mise en place du contrat éducatif local).

À Besançon, dans les années 1990, la démarche consiste à subventionner les clubs de football, de basket-ball et de sports de combat par des financements croisés (État, municipalités, Fond d'action sociale) : de 1994 à 1999, la fiche 2-7 du contrat-ville, ayant trait à l'accès au sport, insiste sur la convention avec les clubs locaux, l'aide aux clubs de quartier, le développement de l'initiative sportive dans les clubs, la réhabilitation des équipements, la formation. Les évaluations étudiées sur la période insistent sur le nombre de participants, leur âge et parfois même sur les origines, notamment des pays du Maghreb. Ces aides financières sont renforcées par la création en 1997 d'un « Fond d'aide au sport » (montant : 99 800 francs pour cette première année), afin de « contribuer par le biais d'une aide spécifique à l'animation des quartiers bisontins et au développement du sport » (Bulletin municipal du 23 juin 1997). Celui-ci répartit les subventions aux clubs sportifs, en fonction de leur degré de présence dans le quartier, la promotion par le sport envisagé (événements proposés), l'aide au démarrage et à la formation effectuée.

Pour autant, le premier frein à l'efficacité de cette action publique contractualisée réside au niveau de la double résistance des pouvoirs municipaux : des décideurs et des acteurs de terrain. Les interviews réalisées auprès des élus et directeurs de service laissent apparaître l'agacement des collectivités locales face au pouvoir régalién de l'État. Pour ces acteurs locaux, l'État s'immisce dans un secteur déjà occupé par les municipalités, qui interviennent quotidiennement dans la gestion des équipements et au niveau des animations sportives municipales, qui se développent depuis 1983 à Besançon. Par ailleurs, la logique de contractualisation met en avant l'État tout en s'appuyant sur les moyens financiers et humains des collectivités territoriales. Le cas des équipements de proximité (les « J-sports » entre 1991 et 1995) est emblématique, l'État ne prenant en compte que les budgets d'investissement et laissant le soin aux municipalités d'assurer les coûts financiers de l'entretien et de l'animation des sites construits. À Besançon, un skate parc est construit en 1992 dans le quartier ouest de Planoise : peu utilisé par les habitants du quartier, il attire des jeunes des zones résidentielles des alentours, qui sont vite considérés comme *persona non grata* sur le site. Devenu une véritable friche sportive, il est détruit deux ans après. Dans tous les quartiers étudiés, des terrains de basket-ball et de football sont construits en terre battue, sans concertation. La logique, défendue par les acteurs sportifs et institutionnels interrogés, est alors d'amorcer une pratique d'un sport sur les équipements de proximité, pour mieux amener les jeunes dans les clubs sportifs bisontins.

La coordination des actions demeure cependant difficile, à la fois entre l'État et les collectivités locales et même au sein d'une même composante : pour la municipalité bisontine, difficultés entre les services des sports, de la politique de la ville ou des espaces verts et sportifs ; pour l'État, tensions entre les services préfectoraux, la direction départementale de la jeunesse et des sports et le fond d'action sociale. « Le danger réside alors dans le feuilletage ou un empilement de globalités partielles, reproduisant, au nom du combat contre la sectorisation, le cloisonnement qui était croisé au verticalisme : tout le monde veut coordonner tout le monde et il n'y a pas de coordination entre les gens qui veulent coordonner » (Jobert, Damamme, 1995, p. 9). La plupart du temps, des compromis sont trouvés entre les différentes sphères des pouvoirs publics : les comptes rendus des réunions font état davantage de ces positionnements institutionnels que des demandes sociales des populations ! Tout se passe comme si l'équilibre des pouvoirs suppléait les missions socio-éducatives. La tendance s'accroissant avec l'installation de routines dans l'action publique.

Au niveau du conventionnement avec les associations, l'analyse des dispositifs mis en œuvre met en exergue ces mêmes effets pervers. Le champ est colonisé par des clubs sportifs omniprésents, qui essaient de bénéficier de l'en-

semble des financements socio-sportifs. La logique de guichets prime pour ces clubs opportunistes, notamment en sports de combat (« Espoir Jean Josselin » en boxe, « Club pugiliste bisontin » en lutte sur notre scène locale). Les demandes se succèdent dans le cadre des financements de l'État (Contrat-ville, FAS, Jeunesse et sports) ou de la municipalité bisontine (« Animation et prévention » et « Fond d'aide au sport »). L'étude des dossiers de subventions et des récapitulatifs des financements laisse une impression de saupoudrage financier, malgré la présence de critères d'attribution et de délibération collégiale.

Le cas du dispositif d'« Aide aux loisirs » du centre communal d'action sociale de la ville de Besançon est révélateur. En 1992, le centre communal d'action sociale de la ville de Besançon décide d'aider les enfants et jeunes issus de familles défavorisées ou Rmistes, de 6 à 18 ans, à hauteur de 800 francs par an (environ 120 euros), pour avoir accès aux clubs sportifs, pour s'inscrire dans des stages sportifs et/ou pour s'équiper en matériels sportifs. L'allocation est donnée suite à une demande aux travailleurs sociaux ou aux clubs ; les familles doivent tout de même participer à l'échelle du 10 % du coût total. Le suivi d'assiduité est à la charge d'un éducateur sportif référent du club. Le tableau suivant synthétise les résultats :

	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96
Nombre	33	84	168	252
Dont filles	3	14	25	48
Destination				
Cotisation	14	34	96	82
Équipement	11	34	96	211
Licence	17	52	86	123
Demande des travailleurs sociaux	25	72	152	252
Rejets		8	12	40
Coût total (en francs)	25 285	50380	85 060	171 891
Moyenne d'âge (en années)	11	12	13	13,5

La progression est constante : le nombre de jeunes concernés et les sommes allouées explosent. La proportion de filles est minime, mais en augmentation (de 9 % à 19 %). Les demandes passant par les travailleurs sociaux sont les plus fréquentes pour atteindre la totalité en 1995. Le succès semble perceptible. Pourtant, le compte rendu du conseil d'administration du CCAS du 4 juillet 1997, présidé par le Maire en personne, fait état des abus et accuse les clubs sportifs de profiter du dispositif pour s'assurer des financements complémentaires : « Une dérive a été constatée par les services, qui devoie de son objectif cette aide aux loisirs en les transformant en moyen de financement pour les clubs sportifs et les associations à qui sont versés directement les montants de l'aide aux

loisirs qui atteignent systématiquement le maximum fixé à 800 francs par enfant. Un recadrage du dispositif par le contrôle de la demande et de nouvelles exigences à l'égard des clubs sportifs s'impose pour un retour de l'effet recherché à savoir : permettre à des enfants de familles aux revenus modestes de s'épanouir au travers d'une activité sportive ». Malgré les contestations des clubs et du service des sports, ce rappel sonnera le glas de cette opération, qui attirait également les convoitises du secteur socioculturel et culturel, revendiquant les mêmes aides financières !

En outre, sur le terrain, la plupart des actions sont improvisées dans l'urgence. La pression politique est telle que les techniciens doivent faire des propositions rapides sans diagnostic préalable. Comme le notent plusieurs directeurs de service (sports, politique de la ville) interviewés, « il fallait faire tellement vite que le contenu des contrats de ville n'avait même plus de sens ». Les attributions financières réparties, des animateurs s'improvisent coordinateurs de projet éducatif étayé par leurs seules expériences et leurs préjugés. Au niveau opérationnel, nos investigations sur notre terrain bisontin font état des résistances avouées ou induites, directes ou indirectes, des animateurs sportifs brevetés d'État, formés aux techniques de l'entraînement et réticents face à toute intervention sociale dans les quartiers dits à risque. Pour autant, au-delà des animations sportives scolaires, ces personnels prennent progressivement, dès le début des années 1990 jusqu'en 2001, la responsabilité des stages sportifs pendant les vacances scolaires (« Bison sports » et « Baby sports » à Planoise, stage « Entente sportive bisontine » à Montrapon, « Sport Vacances » dans le quartier des Orchamps), parallèlement aux dispositifs « Opération prévention été », devenus « Ville Vie Vacances » : ces centres de loisirs sans hébergement (CLSH), implantés en banlieue, proposent alors une offre sportive variée, financée par l'État et par les municipalités (à titre d'exemple, la somme allouée pour les vacances d'été en 1994 est de 1 886 346 francs, dont 921 436 francs de charges salariales). L'encadrement des jeunes est assuré par des personnels faiblement diplômés, simplement titulaires du Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA). On assiste alors à un effet de sous-qualification, puisque les Brevetés d'État, au lieu d'être sur le terrain de l'intervention socio-éducative, se chargent de coordonner des jeunes animateurs peu expérimentés et souvent impuissants face aux problèmes éducatifs rencontrés (Gasparini, Vieille Marchiset, 2008). Le recrutement de jeunes plus âgés, issus des quartiers sensibles, en voie de formation professionnelle dans les métiers de l'animation, est ambigu. Il met ces intervenants dans des situations inconfortables, voire invivables. Comment allier les rôles d'agents institutionnels et de grands frères dans ces quartiers ? La solution, valorisée par les acteurs publics jusqu'en 2002, notamment dans le cadre des dispositifs de contrats aidés dits emplois-jeunes, a vite montré ses limites, notamment lorsque les formations complémentaires n'étaient pas assurées (Cadrey *et al.*, 2001).

Dans ce cadre, le sport est seulement utilisé dans sa version compétitive : initiations, tournois et challenges se succèdent dans les centres de loisirs. La logique occupationnelle domine. La mise en projet n'est le plus souvent qu'un effet d'annonce dans des projets éducatifs convenus. En réalité, les clubs sportifs mobilisés par les pouvoirs publics sont incapables de proposer autre chose que des compétitions standardisées, inadaptées aux demandes de la population ciblée (Vieille Marchiset, 2003). Le cas du tournoi de basket-ball « Casser n'est pas jouer » est explicite. L'idée est ici d'organiser une rencontre sportive pour délivrer un message de prévention face aux dégradations coûteuses des panneaux de basket dans la ville. En 1993, à l'époque de la célèbre *Dream Team* américaine et dans un contexte d'explosion du nombre de licenciés, le club « Besançon Basket Club » est chargé d'organiser un tournoi entre des équipes de cinq joueurs avec les règlements de la Fédération française de basket-ball sur un terrain du centre de la ville au nom évocateur : Les Arènes ! Dans ces conditions très académiques, les résultats initiaux sont mitigés. L'année suivante, un championnat « *Outdoor Inter-quartiers* », en 3 contre 3 auto-géré, est organisé avec la formule : « peu de règles, mais des règles respectées ». Malgré les difficultés d'organisation, les résultats sont plus encourageants. Mais, le service des sports prendra par la

suite le relais pour organiser un événement trop éloigné de la logique fédérale !

L'action publique en matière socio-sportive souffre ainsi de ces freins et dysfonctionnements à l'image des politiques de développement social des quartiers dits à risque. Les lourdeurs bureaucratiques, les conflits institutionnels, l'encadrement inadapté, la prépondérance du modèle compétitif standardisé limitent l'impact de ces politiques publiques. La navigation à vue domine. Les déficits sont nombreux. L'absence d'évaluation rigoureuse et critériée révèle le climat idéologique qui impose d'emblée le sport compétitif et fédéral comme vecteur d'intégration. Seuls le nombre de participants, les activités et les encadrants sont stipulés dans les bilans consultés. L'insertion dans les clubs sportifs est une finalité exclusive et demeure un emblème de socialisation démocratique à la française (Arnaud, 1996). Les logiques assimilatrices perdurent au détriment de la prise en compte des particularités de la population. L'échec de ces politiques publiques est matérialisé symboliquement par la dégradation, voire la destruction des équipements culturels et sportifs à l'occasion de chaque révolte urbaine. Les jeunes des quartiers dits à risque ne sont pas dupes : ces dispositifs de pacification urbaine ne sont qu'une illusion, le sport dans ces conditions ne mène qu'à la désillusion !



L'émergence de nouveaux modes de groupements sportifs en banlieue

Malgré les difficultés et les tensions dans les mises en œuvre de l'intervention publique en matière socio-sportive, le paysage institutionnel et géographique a été profondément modifié. Les politiques publiques de prévention sociale par le sport ont néanmoins créé un terrain sur lequel vont germer des initiatives habitantes singulières. Dès lors, l'échec noté précédemment concerne les modes d'intervention directe basée sur une offre compétitive, liée au sport fédéral. L'influence indirecte est cependant décelable puisque l'action publique a permis l'émergence de modes de groupements sportifs originaux, laissant la part belle à l'auto-organisation et à la participation citoyenne. Ainsi, les équipements sportifs de proximité, certes construits dans l'urgence et peu entretenus, fleurissent dans les quartiers sensibles et sont appropriés par la jeunesse masculine. Leur succès tient souvent dans la visibilité des structures à proximité de lieux de mobilité (routes, parking...). Ici, un terrain de basket, dit *playground*. Là, un terrain de « football de pied d'immeuble » (Travert, 2003). Le plus souvent, les espaces sportifs polyvalents, conviviaux et colorés, prennent le relais de terrains sommaires et vétustes. Ils sont les lieux de nouvelles sociabilités auto-organisées que nous analyserons dans un premier temps. Dans les banlieues, suite aux incitations des pouvoirs publics, ont été créées par ailleurs de nouvelles associations de proximité, régies par la loi 1901. Ces groupements sportifs sont gérés le plus souvent par des adultes, anciens sportifs, convaincus du rôle éducatif du sport. Ils renouvellent les liens sociaux dans les banlieues en prenant des formes diverses et variées : associations socioculturelles ou humanitaires, régies de quartier, associations sportives.

Nos enquêtes par entretiens avec les acteurs publics et nos observations empiriques des actions menées, depuis 1995, en Franche-Comté amènent à identifier ainsi d'autres modes d'appropriation des cultures et des espaces sportifs dans les quartiers d'habitat social. En parallèle au volontarisme politique évoqué précédemment émergent des formes de sociabilités auto-organisées ou associatives, qui révèlent une participation citoyenne à identifier.

Les pratiques sportives auto-organisées en banlieue

Déjà présente à la fin des années soixante-dix sous forme de collectifs ludiques (Delbecque, 1979), les pratiques sportives de rue (Duret, Augustini, 1994 ; Basson, Smith, 1998) vont se multiplier avec la construction des équipements de proximité et avec la médiatisation d'événements sportifs majeurs (coupe du monde de football en 1990, en 1994 et surtout en 1998 en France ; Jeux olym-

piques de Barcelone en 1992 et d'Atlanta en 1996 avec les célèbres *Dream Team* américaines en basket-ball). Le sport fait alors rêver la jeunesse des banlieues françaises ; l'identification à des héros sportifs, est certes source d'une réussite sociale, que les sportifs de rue qualifient pour la plupart d'illusoire et d'inaccessible, mais demeure surtout un catalyseur de liens sociaux singuliers. Férés de sport dans tous les médias audiovisuels (TV, vidéo puis DVD et Internet), ces jeunes garçons (11 à 30 ans environ) se retrouvent fréquemment dans des espaces sportifs ouverts, le soir, le mercredi après-midi et le week-end (Vieille Marchiset, Cretin, 2007). L'observation régulière de plusieurs sites de pratique de basket de rue (dit *street ball*) ou de football de pied d'immeuble, ainsi qu'une quarantaine d'entretiens approfondis, permettent d'identifier l'apparition de groupes de circonstance auto-organisés autour de la pratique sportive.

Émerge alors une « micro-société démocratique, bâtie sur l'égalité et la fraternité d'abord » (Fize, 1991, p. 45). Ces groupes sont sans rapport avec les bandes ou les gangs, dominés par le fonctionnement clanique, dirigés par un chef et basés sur les déviances. En fait, comme le note Michel Fize (1991, p. 34), « le chef est celui qui a une idée qui plait ». Ce statut est fluctuant et évolue au gré de la réaction des pairs. Les décisions sont collégiales, notamment dans la gestion des rencontres sportives : l'auto-arbitrage est de mise. Les conflits sont atténués et gérés par le groupe, qui régule ainsi la violence potentielle des confrontations. Chacun participe à la réussite d'un temps de loisir extra-ordinaire, hors de la précarité ambiante. Tout se passe comme si face à la tension et à l'insécurité du dehors, s'érigeaient des parenthèses ludiques au-dedans, où quiétude et détente se marient pour le plaisir de chacun. Ces groupes de sportifs de rue sont donc liés par des valeurs et des modes d'action communs. Ils donnent naissance à des groupes de circonstance, basés sur un intérêt commun. Ils sont assimilables aux « groupes latents » de Olson (cité par Douglas, 1989), dont les membres n'ont par définition, aucun intérêt personnel fort à y rester : si le coût de l'appartenance sociale excède le montant des bénéfices individuels attendus, l'individu s'en va. Ces groupes font état d'une sociabilité à forte composante individualiste.

Sur nos terrains bisontins, les points et moments de rendez-vous sont gérés avec spontanéité : chacun connaît les horaires de pratique et se rend ou non sur les lieux sportifs connus de tous. Sur place, la logique du défi et du spectacle domine. Il s'agit de gagner les duels pour prendre place dans la hiérarchie symbolique du groupe, afin de jouer aux meilleurs moments et en compagnie des plus débrouillés. En outre, la pratique est rythmée par des actions spectaculaires (*dunk* ou *smash*, *cake* ou contre en basket ; passement de jambe, double contact ou roulette en football), qui valorisent l'individu, notamment le jeune en quête de reconnaissance.

Au-delà de cette gestion de proximité de leur pratique sportive, ces sportifs auto-organisés restent très mobilisables. Selon nos enquêtes par entretiens approfondis, ils sont prêts à se coordonner pour faire appel directement aux services municipaux afin de faire état des problèmes matériels (panneaux ou cercles de basket cassés par exemple) ou pour demander la mise en place d'un point d'eau. Déçus par les clubs sportifs, ils ne rejettent pas la sphère associative pour autant : au vu de nos enquêtes par questionnaires (Vieille Marchiset, 2003), ils sont prêts à adhérer à des structures citoyennes de défense de l'environnement et de lutte contre le racisme. L'engagement associatif n'est défendu qu'au cas où les jeunes maîtrisent les décisions qui les concernent. De la même manière, au niveau politique, rejetant profondément les logiques politiciennes des partis et des syndicats, ils se sentent concernés par les affaires de la Cité. Dès lors, la pratique sportive auto-organisée apparaît alors comme une forme de citoyenneté en acte et d'interpellation au monde politique, défendant un autre mode de participation au débat public. En se rendant sur ces espaces publics, ils se rendent visibles aux yeux des autres habitants et des pouvoirs publics. Ils acquièrent dès lors une reconnaissance qui dépasse les frontières du groupe pour interpeller l'État et ses ramifications locales.

Dès lors, ces sports collectifs (*street ball* et football de pied d'immeuble) sont ré-appropriés, transformés pour donner naissance à des significations sportives en rupture avec la compétition fédérale, laissant libre cours au spectacle et au défi dans des groupes de circonstances. L'auto-arbitrage, la gestion spontanée des espaces et des temps de pratique laissent apparaître une sociabilité auto-réglée et démocratique d'essence individualiste (De Singly, 1998). Ces pratiques sportives auto-organisées sont donc une première version de la prise en charge des habitants des quartiers d'habitat social. Cette modalité sportive prend la forme d'une revendication d'une nouvelle forme de démocratie, directe et participative, loin des structures associatives, emblème de l'État républicain représentatif.

Des associations sportives au service du quartier

La sphère associative peut également être le lieu d'une prise en charge directe des problèmes sociaux présents dans les quartiers périphériques dits à risque. Suite à l'impulsion de l'État, des clubs sportifs ont vu le jour dans l'ensemble des quartiers observés dans l'agglomération bisontine. Souvent créés ou revivifiés par des animateurs sociaux recrutés par les collectivités locales, ils sont ensuite transformés en associations sportives de proximité et pris en charge par des habitants bénévoles qui souhaitent impulser une dynamique autour d'un sport – souvent le football, le basket-ball ou les sports de combat – qu'ils pra-

tiquent eux-mêmes. Ces passionnés d'une discipline sportive utilisent à la fois leur connaissance du quartier et de ses populations, et leur niveau d'expertise dans l'activité sportive (ancien boxeur, ancien footballeur professionnel). Cette aura leur permet d'agir dans une perspective d'accompagnement social dans et par le sport. Le plus souvent, les seuls entraînements sportifs ne suffisent pas. Un travail éducatif sur l'arbitrage et sur l'encadrement des équipes accompagne la simple pratique sportive. Les relations entraîneurs-entraînés dépassent la sphère du club pour empiéter sur la famille et sur le travail scolaire. Les parents sont sollicités. Les rencontres avec les instituteurs peuvent avoir lieu, souvent de façon informelle. L'animateur « socio-sportif », souvent issu du quartier et formé aux méthodes d'entraînement ou aux techniques éducatives devient alors un pivot éducatif de première importance. Certaines associations proposent même parallèlement aux entraînements un soutien scolaire. Elles invitent également les plus assidus à entrer dans un processus de formation aux métiers de l'animation et du sport, la première étape étant l'obtention du BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), puis des diplômes fédéraux d'animateurs et d'entraîneurs sportifs.

Le cas de l'association Satellites, présente dans plusieurs quartiers d'habitat social à Besançon, est explicite et révèle des processus sociaux à l'œuvre dans l'ensemble des associations étudiées. Plusieurs sections sont créées dans la structure, en basket et en boxe anglaise notamment. Née de la demande de jeunes garçons des banlieues bisontines, l'association s'est structurée autour d'un habitant du quartier d'habitat social de l'ouest de la ville, engagé lui-même dans une démarche de formation et de professionnalisation. Il rappelle lors d'un des entretiens : « C'est un peu ça qui fait la particularité de "Satellites" : on a beaucoup de jeunes qui sont associés tant à la réalisation qu'à la préparation des projets, etc. La moyenne d'âge peut être de 17-19 ans. Ce ne sont pas des adultes qui gèrent pour les jeunes. Quelques adultes avec beaucoup de jeunes s'investissent. Tous les projets sont construits ensemble. À l'issue, il y a des perspectives qui sont l'émanation des jeunes. Mais on les aide pour des formations (BAFA, etc.), pour trouver des jobs d'été ou des stages pour faire un CV. Des choses comme ça. On ne se limite pas seulement au basket. Ils se sont suffisamment affirmés pour dire aujourd'hui : on veut une équipe de foot, de basket. Ils veulent construire des clubs, des rencontres avec les policiers, avec la Mairie... C'est que géré par des jeunes. C'est comme cela que ça marche ».

Trois équipes masculines de basket-ball sont inscrites dans les championnats départementaux et régionaux. Les résultats ont été au rendez-vous : l'équipe première est montée systématiquement dans les divisions supérieures pendant plusieurs années. Certaines violences physiques et verbales ont gâché parfois la dynamique sportive. Les sanctions administratives et financières ont rapidement pénalisées

le club qui s'est endetté. Ainsi, l'association va périlcliter par manque d'encadrement et de soutien financier. Les difficultés, aussi bien sur les terrains sportifs qu'institutionnels, vont avoir raison de l'enthousiasme des premiers temps. Le cadre fédéral semble trop contraignant pour ce type d'association de proximité. La section basket s'est éteinte après six années d'existence. Néanmoins, la boxe reste encore aujourd'hui proposée aux jeunes du quartier de Planoise.

Les initiatives sont cependant très nombreuses : tel le Phénix, la plupart du temps, d'autres associations émergent des cendres des précédentes. La dynamique est profonde : l'initiative locale et la participation citoyenne sont renouvelées. Néanmoins, une fragilité endémique guette ces structures, trop dépendantes des logiques d'acteurs qui, suite à une rupture dans leurs itinéraires (échec scolaire, chômage) s'investissent à corps perdu dans ces associations sportives d'insertion et créent leur emploi. L'étape de la professionnalisation est souvent la phase critique, qui peut ou non dynamiser l'action de la structure sur le quartier dit sensible. Les logiques de pouvoir s'activent alors autant entre les bénévoles investis, qu'entre les pouvoirs institutionnels, étatiques et locaux. Les intérêts et les alliances éclipsent progressivement l'ambition généreuse initiale. Les compétences acquises font la différence : les techniques éducatives apprises dans les formations fédérales ou Brevets d'État permettent parfois aux acteurs de monter de réels projets éducatifs. La prise de distance des dirigeants (matérialisée notamment par le déménagement des acteurs hors du quartier !) est un indicateur prépondérant, bien identifié dans les entretiens, pour assurer la pérennité des associations. La vision à long terme est également perceptible chez certains, qui envisagent les formes de transmission possible et forment leurs successeurs. Les initiatives des habitants sont alors poursuivies : à ces conditions, la dynamique associative et sportive est alors pérennisée, l'accompagnement social et éducatif des plus jeunes est poursuivi dans ces quartiers populaires d'habitat social.

Conclusion

L'État a donc lancé une politique volontariste d'animations et d'équipements sportifs pour endiguer les vagues successives de violence dans les banlieues françaises. Intégrée aux politiques sociales urbaines (successivement Développement social des quartiers, Politique de la ville et cohésion sociale), la démarche « socio-sportive » a pris les allures d'une action publique conjointe, fondée sur la contractualisation et les conventionnements avec les associations, notamment les clubs sportifs. Cependant, les tensions entre pouvoirs publics, les difficultés de coordination et de mises en œuvre, l'encadrement sous-formé ont eu raison de l'ambition initiale. Les initiatives des pionniers, hauts fonctionnaires des services de l'État, ont



Gilles Vieille Marchiset

buté sur les résistances locales, révélant les limites de la centralisation de l'action publique française. L'objectif était bien limité aux dimensions légitimes et représentatives du sport : la compétition et le club fédéral étaient valorisés. Au vu des attentes des habitants, ces dispositifs ont eu un impact direct relatif.

Pour autant, indirectement, ils ont été à la base de nouvelles formes de groupements sportifs en banlieue. Quelques jeunes déçus du système fédéral ont initié une nouvelle vision du sport auto-organisé et démocratique. Influencés par les médias, ils ont adapté d'anciennes pratiques (football et basket-ball notamment) en valorisant les logiques du défi et du spectacle plus en adéquation avec une société individualiste. Ils ont alors fondé une forme de citoyenneté en acte, renouvelant l'idéal démocratique dans le sport.

D'autres habitants, souvent dans une démarche de reconversion professionnelle, ont pris en charge des associations sportives de proximité, proposant non seulement des initiations, des entraînements et des compétitions, mais également d'autres services éducatifs d'accompagnement personnalisé (formation à l'arbitrage, passage de diplômes d'animation, soutien scolaire). Ces associations sportives certes fragiles dynamisent pendant un temps les quartiers d'habitat social avant de passer le relais à d'autres. La pérennité n'est finalement pas au niveau des associations elles-mêmes, mais au sein d'une logique de participation citoyenne en marge de l'État et des collectivités locales.

À l'image de la participation citoyenne au niveau de la sécurité publique (Borzeix *et al.*, 2006), le sport, pris au sens large, est alors un lieu d'initiatives et de prises en charge des citoyens des quartiers sensibles. Les deux formes de participation citoyenne présentée interpellent les pouvoirs publics. Ces initiatives visent à exploiter les temps libres des jeunes des quartiers dits à risque : l'engagement des habitants se situe bien en parallèle d'un État-providence en mal de solutions face aux risques humains (chômage, précarité, échec scolaire...) du système libéral qui le dépasse (Beck, 2001 ; Bauman, 2006).

Références bibliographiques

Arnaud P., (1996), « Sport et intégration : un modèle français », *Spirale*, 10, pp. 7-19.

Arnaud L., (1998), « La politique de la ville au secours du ministère de la jeunesse et des sports », in Vivier C., Loudcher J.-F. (dir.), *Le sport dans la ville*, Paris, L'Harmattan, pp. 123-134.

Bacqué M.-H., Sintomer Y., (2001), « Gestion de proximité et démocratie participative ». *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 90, pp. 148-155.

Basson J. C., Smith A., (1998), « La socialisation par le sport : revers et contre pied », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 79, pp. 33-40.

Bauman Z., (2006), *Vies perdues. La modernité et ses exclus*, Paris, Payot-Rivages.

Beck U., (2001), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier.

Borzeix A., Collard D., Raulet Croset N., (2006), « Participation, insécurité, civilité : quand les habitants s'en mêlent », *Les cahiers de la sécurité*, n° 61, pp. 55-84.

Chevallier G., (2005), *Sociologie critique de la politique de la ville : une action publique sous influence*, Paris, L'Harmattan.

Delarue J.-M., (1991), *Banlieues en difficulté : la relégation*, Paris, Syros/Alternatives.

Delbecq C., (1979), « Approche du problème de l'accès à la pratique sportive des jeunes ». *Travaux et recherches en E.P.S.*, n°5, pp. 107-112.

De Singly F., (2003), « Individualisme et lien social », *Lien social et politiques – RIAC*, n° 39, pp. 33-45.

Donzelot J., Estebe P., (1994), *L'État animateur. Essai sur la politique de la ville*, Paris, Esprit.

Douglas M., (1989), *Ainsi pensent les institutions*, Paris, Gallimard.

Dubet F., Lapeyronnie D., (1992), *Les quartiers d'exil*, Paris, Seuil.

Duran P., (1999), *Penser l'action publique*, Paris, LGDJ Droit et société.

Duret P., Augustini M., (1994), *Sport de rue et insertion sociale*, Paris, Insep.

Ehrenberg A., (1991), *Le culte de la performance*, Paris, Calmann Levy.

Fize M., (1991), *Les bandes : « l'entre-soi » adolescent*, Paris, Epi.

Gadrey N., Pelage A., Roquet P., Verley E., (2001), « Les emplois jeunes de la médiation sociale. Les effets de la fabrication des emplois sur la construction des activités de travail et des perspectives d'avenir professionnel », *Agora jeunesse*, n° 25, pp. 79-98.

Gasparini W., Vieille Marchiset G., (2008), *Le sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques*, Paris, Puf.

Jobert B., Damamme D., (1995), « La politique de la ville ou l'injonction contradictoire en politique », *Revue française de science politique*, vol. 45, n° 1, 1995, pp. 3-30.

Lapeyronnie D., dir., (2003), *Quartiers en vacances. Des opérations Prévention été à Ville, vie vacances. 1982-2002*. Paris, Éditions de la DIV.

Lapeyronnie D., (2008), *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont.

Le Noé O., (2001), *Socio-histoire des politiques sportives (1940-1975). Genèse d'un groupe de spécialistes de l'administration de l'État, des activités sportives et structuration du service public du sport*, Thèse de sciences politiques, Paris Nanterre.

Maurin E., *Le ghetto français. Essai sur le séparatisme social*. Paris, Seuil, 2003.

Travert M., (2003), *L'envers du stade. Le football, la cité et l'école*, Paris, L'Harmattan.

Vieille Marchiset G., (2003), *Sports de rue et pouvoirs sportifs*, Besançon, Puf.

Vieille Marchiset G., Cretin S., (2007), « Les ambivalences des sports de rue dans les sociétés surmodernes. Le cas français en question », *Loisir et société. Society and leisure*, 29-2, pp. 377-400.

Biographie

GILLES VIEILLE MARCHISET est maître de conférences HDR à l'université de Franche-Comté. Membre du Laboratoire de sociologie et d'anthropologie (Lasa-Ufc), ses recherches sont centrées sur les rapports entre les sports de rue et les politiques publiques, mais aussi sur le sport et le loisir dans les quartiers prioritaires en France. Il a publié plusieurs ouvrages : *Sport de rue et pouvoirs sportifs* en 2003 aux Presses universitaires de Franche-Comté ; *Le sport dans les quartiers* (en collaboration avec William Gasparini) en 2008 aux Presses universitaires de France ; *Des loisirs et des banlieues* en 2009 aux éditions L'Harmattan.

gilles.vieille-marchiset@univ-fcomte.fr